

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0056247

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 02189

Société : RAM 176981

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MAATOUQUI Mohamed

Date de naissance : 1956

Adresse : G.T Rue 10J N° 6 ALFA

Tél. : 0664022730

Total des frais engagés : 40,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Rachida KERROUM

Spécialiste en Endocrinologie

Diabetologie, Maladies Métaboliques

Avenue Abou Bakr El Kediri Rés. Ahfad

Imme. E N°12 Sidi Maârouf - Casablanca

Tél: 05 22 78 05 93 - GSM: 09 96 07 03 09

Date de consultation : 18/09/2023

Nom et prénom du malade : MR Maatouqui Rachid

Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète sucré + Geste NN

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
18/09/2023	C2		300 80%	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes Dr. Adel KERROUM Spécialiste en Endocrinologie Métaboliques Dr. Adel KERROUM - Casablanca Tel: 05 22 78 02 02 - M. Hadjri Rés. Ahfad 32 - GSM: 06 98 07 03 99

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. en Pharmacie N° 19 Loti Doudé	18/09/2023	40.20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img				

DR. RACHIDA KERROUM

Spécialiste en Endocrinologie

Diabétologie, Maladies métaboliques,

Diabète - Goître - Hypertension artérielle - Cholestérol -

Trouble de la croissance - Pathologie surrénale et hypophyse)

الدكتورة رشيدة كروم

أخصائية في أمراض الغدد والسكري والأمراض الأيضية

مرض السكري - الغدة الدرقية - الضغط الدموي

كوليستيرون اخلاطات النمو - الغدة النخامية

Casablanca, Le :

18/09/2023

Rachida Kerroum
Rachida Kerroum



- levithrox
03x13.40
= 40.20
15
Dr. Rachida KERROUM
Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie, Maladies Métaboliques
Avenue Abou Bakr El Kadiri Rés. Ahfad
Imm. E N° 02 Sidi Maârouf Casablanca
Tél: 05 22 78 05 89 - GSM: 05 95 07 03 00

Pharmacie AL ADARISSA
Dr. en Pharmacie
Bd. Al Adarissa N°49 Lotissement
Jnnanate Sidi Maârouf Ouled Haddou
CASABLANCA
Tél: 05 22 32 10 20

شارع أبو بكر القاديри، إقامة أحفاد، عمارة E رقم 2 - سيدى معروف - أولاد حدو - الدار البيضاء

Avenue Abou Bakr El Kadiri, Résidence Ahfad, Imm. E, N° 2 - Sidi Maârouf

Ouled Haddou, Casablanca - Tél. ; 05 22 78 05 89 / 07 07 71 53 14